

Relevé de décisions de la Commission Paritaire Nationale
de la fédération des ESH

Séance du mercredi 25 septembre 2013

Collège Salariés

Présents

Robert BALTHAZARD, CFDT, Titulaire
Antonio MARTINS, CFDT, Suppléant
Patrice PICAUD, CFE-CGC, Titulaire
Jocelyne SYLVA-MENDY, CFE-CGC,
Suppléante
Jean-Jacques GRANDCOIN, CGT, Titulaire
Jean-Louis DUMAS, CGT, Suppléant
Chantal JOUANNEAUX, CGT-FO, Titulaire
Patricia CAMPIN, CGT-FO, Suppléante

Collège Employeurs

Philippe DE NIJS
Nicolas MULLER
Sébastien COLIN
Didier POUSSOU
Jean-Claude QUEMIN
Philippe VAREILLES
Philippe VERNIOLLE
Odile LE VEN
Elisabeth ESTIGNARD
Marc LELIEVRE
André INDIGO
Jean-Pierre DECHASSEY
François MELIN

Absents excusés

Valérie Fournier

Elisabeth Papp, Secrétaire de la Commission Paritaire Nationale
Sandrine ALOZY, Directrice du Pôle Ressources Humaines

Ouverture des travaux à 8h30 sous la présidence de Philippe DE NIJS,

Il a été décidé en commun accord entre les représentants des collèges salariés et employeurs ce qui suit :

1/ Validation des relevés de décisions des séances de la Commission Paritaire Nationale des 21/06/2013 et 06/09/2013

Lecture en séance des deux relevés de décisions
Les relevés de décisions sont validés à l'unanimité

2/ Information concernant la représentativité des syndicats au niveau de la branche

Philippe DE NIJS informe les membres de la Commission Paritaire du recours du syndicat SNP UNSA auprès des tribunaux administratifs contre l'arrêté du 11/06/2013.

3/ Analyse de l'enquête RPS

En présence de Monsieur Jean-Louis PEPIN, Cabinet Idée Consultants

A l'issue des échanges en séance, Monsieur PEPIN transmet à la Commission paritaire une synthèse des thèmes à valider pour engager la phase qualitative de la démarche :

- Identification des thèmes à aborder lors des entretiens in situ,

- Critères de choix des entreprises.

Le calendrier de déploiement de cette nouvelle phase de l'enquête doit être finalisé :

- Période de réalisation des entretiens en entreprise,
- Modalités de communication.

4/ Projet d'accord intergénérationnel

Les représentants des syndicats CFDT, CFE-CGC et CGT-FO confirment leur accord sur le texte finalisé.

Les représentants du syndicat CGT regrettent que les engagements de l'accord ne soient pas suffisamment précis pour les entreprises de 50 à 300 salariés. Le projet d'accord doit être débattu le 25/09/2013 en commission interne de la CGT. Dès après, ils nous feront part de leur décision.

Clôture de la séance 12 heures.